



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 mars 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015\*

### Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 13

### Centre du commerce international

[Programme 10 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]\*\*

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.  
\*\* A/67/6/Rev.1.



---

## Vue d'ensemble

Tableau 13.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 <sup>a</sup>	40 141 800
Variation de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(1 159 200)
Variation	(1 159 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 <sup>a</sup>	38 982 600

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 13.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	162	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 71 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	162	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 71 G(AC)

*Abréviations* : SSG : sous-secrétaire général; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

## Orientation générale

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Initialement créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Centre est placé depuis 1968 sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU, cette dernière intervenant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il coordonne les activités d'assistance et de coopération techniques menées par le système des Nations Unies aux fins de la promotion du commerce, dans le cadre du dispositif d'assistance aux pays en développement, suivant la résolution 1819 (LV) du Conseil économique et social. Le Centre est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du cadre stratégique pour la période 2014-2015.
- 13.2 Le Centre est expressément chargé de favoriser un développement économique durable et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays en transition œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Il axe son action sur trois objectifs stratégiques : a) l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale grâce à l'information commerciale et à un meilleur appui aux décideurs; b) l'amélioration des institutions et politiques d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices; c) le renforcement des capacités d'exportation des entreprises pour qu'elles puissent saisir les occasions qu'offrent les marchés. L'importance essentielle que revêt le développement du commerce et du secteur privé et le rôle central que joue le Centre dans l'Initiative Aide pour le commerce et dans sa mise en œuvre à l'échelon des pays sont de plus en

plus largement reconnus dans les instances de développement. Le Centre sera donc amené à fournir une assistance technique plus importante.

- 13.3 Le programme de travail est examiné chaque année par le Groupe consultatif commun, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport de ce groupe, y compris les recommandations qui y sont formulées.
- 13.4 À sa quarante-sixième réunion annuelle, en mai 2012, le Groupe consultatif commun a adopté un nouveau cadre stratégique fixant les objectifs du Centre pour la période 2014-2015. Le Comité du programme et de la coordination a ensuite examiné et approuvé ce cadre, que l'Assemblée générale a elle aussi approuvé ultérieurement, dans sa résolution 67/236 du 24 décembre 2012.
- 13.5 À la section I de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/59/405. Ces dispositions prévoient qu'au deuxième trimestre de chaque année, à l'issue de consultations entre les secrétariats de l'ONU, de l'OMC et du Centre, une proposition portant sur l'exercice suivant est présentée à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC sous la forme d'un fascicule simplifié suivant la présentation de l'ONU, accompagnée d'une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qu'il est prévu de demander. Le budget du Centre est financé à parts égales par l'ONU et par l'OMC. Les propositions exposées ci-après sont provisoires.
- 13.6 L'Assemblée générale est invitée à prendre note du montant des prévisions. Le projet de budget-programme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2014-2015 lui sera présenté, ainsi qu'au Conseil général de l'OMC, au dernier trimestre 2013. Y apparaîtront toutes les modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter pour tenir compte des taux de change les plus récents et des dispositions administratives que l'Assemblée générale a approuvées pour le Centre dans sa résolution 59/276.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 13.7 Les prévisions de dépenses de l'exercice biennal 2014-2015 ont été établies sur la base du cadre stratégique que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 67/236.
- 13.8 Les activités du Centre du commerce international, qui fournit une assistance technique relative au commerce, sont financées en partie au moyen du budget ordinaire et en partie au moyen de fonds extrabudgétaires. Les ressources du budget ordinaire servent à financer le développement des compétences fondamentales et des principales formes de services du Centre, la conception de programmes, produits et services et les fonctions de gestion, de supervision et de contrôle des programmes. Les services d'assistance technique fournis aux pays sont financés par des fonds extrabudgétaires, complétés par des ressources du budget ordinaire.
- 13.9 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du présent chapitre est de 74 281 700 francs suisses, ce qui représente une contribution de 37 140 900 francs suisses par organisation. On trouvera dans le tableau 13.3 ci-après un récapitulatif des montants demandés, libellés en dollars des États-Unis. Les moyens qui permettraient de réduire les coûts dans une perspective stratégique et durable doivent encore faire l'objet de consultations avec l'ONU et l'OMC. Conformément aux dispositions administratives révisées, les modifications des prévisions de dépenses seront présentées en détail dans le projet de budget-programme du Centre (fascicule complet), qui sera soumis à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen au dernier trimestre 2013.

**Tableau 13.3 Récapitulatif des ressources nécessaires (part de l'ONU)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (taux révisés)</i>	<i>Variation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts<sup>a</sup></i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Subventions et contributions	36 051,5	40 141,8	(1 159,2)	(2,9)	38 982,6	571,0	39 553,6
<b>Total</b>	<b>36 051,5</b>	<b>40 141,8</b>	<b>(1 159,2)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>38 982,6</b>	<b>571,0</b>	<b>39 553,6</b>

<sup>a</sup> Actualisation préliminaire (en dollars des États-Unis) des montants à inscrire au budget de 2014-2015 pour que la part de l'ONU en francs suisses représente bien la moitié (37 140 900 francs suisses) du budget du Centre (74 281 700 francs suisses).